

droit a I héritage suite a un décès

Par zarris, le 27/10/2021 à 11:00

bonjour

A propos de l'heritage.

Nous sommes une famille recomposée.

Notre mere est decedée en laissant 4 enfants, en bas age, mon pere a du se remarié et a eu 5 enfants.

mon pere est decedée en 2016

ma belle mere est decedée par la suite, en ce qui concerne l'heritage seul les enfants issu du second mariage sont beneficiaires, ou aussi ceux du premier mariage.

Merci pour vos reponses

Cordialement

Par Marck.ESP, le 27/10/2021 à 11:12

Bonjour

9 enfants étaient héritiers du père, 5 héritent de leur mère, seconde épouse...